

[APL07 Pratiquer le braille abrégé \[1\]](#)

Pratiquer le braille abrégé

Objectif général :

- Pratiquer l'abrégé (variablement, en fonction du niveau de base des stagiaires).

Objectifs spécifiques :

- Maîtriser les mots abrégés par un seul signe.
- Connaître et pratiquer les assemblages.
- Avoir des notions des symboles et des règles de dérivations.

Public concerné :

- Éducateurs travaillant avec des élèves déficients visuels.
- Professeurs des écoles spécialisés.
- Professeurs de collège et de lycée intégrant des jeunes déficients visuels.
- AVS.
- Professionnels SAAAIS.
- Parents d'enfants déficients visuels.
- Personnels de musée chargés d'accessibilité.
- Professionnels Chargés de mission, d'accueil des étudiants handicapés dans les universités.

Contenus et démarches :

• Cette formation, destinée à un public maîtrisant le braille intégral, visera une consolidation et un approfondissement du niveau des candidats. Elle abordera exclusivement le braille abrégé (mots abrégés par un seul signe et assemblages) et s'articulera autour d'exercices de transcription en braille abrégé. Le stage donnera également des éléments de didactique du braille abrégé. Il s'attachera à dispenser une pédagogie individualisée en prenant en compte le niveau et les besoins de chaque stagiaire mais en établissant aussi une dynamique de groupe autour de productions communes. À l'issue des deux jours, des travaux par correspondance seront demandés et corrigés en vue de renforcer les acquis des stagiaires.

Références bibliographiques :

- Code braille français uniformisé pour la transcription des textes imprimés (CBFU) deuxième édition septembre 2008.
- Étudions l'abrégé, Jean Le Reste et Christiane Perdoux.

Coordonnatrice :

Anne Chotin

[Téléchargez la fiche ICI](#) [2]

Nombre de participants : 8 maximum

Durée : 3 jours dont 1 à distance

Lieu : INS HEA

Dates : 13 et 14 janvier 2015

Tarif 1 : 200 €

Tarif 2 : 400 €

Tarif 1 : Personnels de l'Éducation nationale rémunérés par l'ENESR ou les administrations partenaires, parents d'enfants handicapés, étudiants.

Tarif 2 : Personnels rémunérés par les associations, établissements spécialisés, collectivités territoriales, autres individuels...

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/apl07-pratiquer-le-braille-abr%C3%A9g%C3%A9>

[2] <https://www.inshea.fr/sites/default/files/www/sites/default/files/medias/APL07.pdf>